

Le rapport de ponctualité pour le trafic intérieur voyageurs : septembre 2017

Ci-dessous, les principaux points des rapports de ponctualité que vous retrouverez mensuellement sur les sites respectifs du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire Infrabel et de l'opérateur ferroviaire SNCB. L'information reprend notamment la ponctualité globale du trafic intérieur voyageurs, le nombre de connexions assurées, les trains supprimés et la répartition de la responsabilité des retards et trains supprimés.

Les rapports détaillés d'Infrabel et de la SNCB sont consultables respectivement via :

- <http://www.infrabel.be/fr/A-propos-dinfrabel/ponctualite/rapports>
- <http://www.belgianrail.be/fr/corporate/entreprise/Ponctualite.aspx>

1. Ponctualité globale trafic intérieur voyageurs SNCB

	Septembre 2016	Septembre 2017
Sans neutralisation	89,9%	87,2%

Pour avoir une bonne image de la ponctualité globale, peu importe les causes, on regarde de préférence le chiffre de ponctualité 'sans neutralisation'. La neutralisation signifie qu'il n'est pas tenu compte des retards dus à des causes externes et aux grands travaux d'infrastructure (RER, etc.).

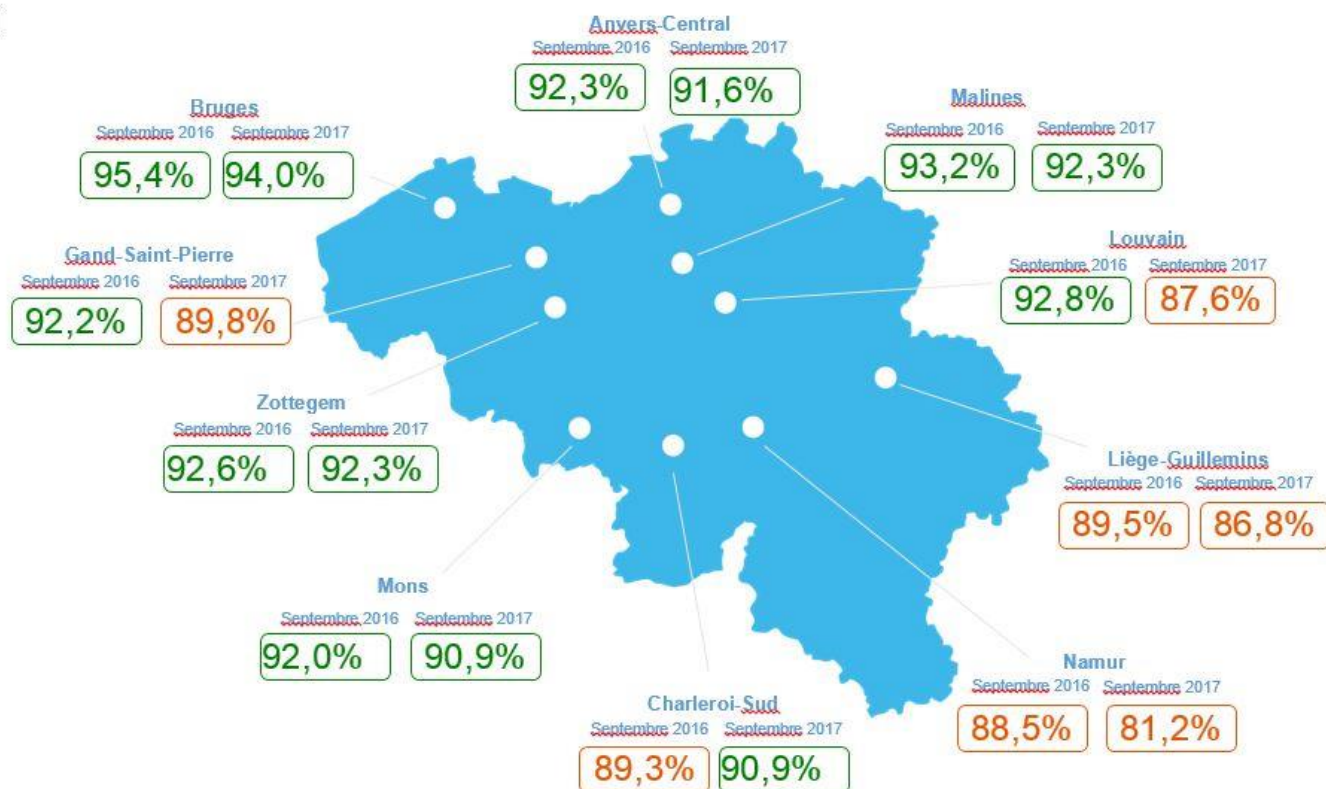
2. Ponctualité globale trafic intérieur voyageurs SNCB (year to date)

	Year to date 2016	Year to date 2017
Sans neutralisation	90,3%	89,8%

La ponctualité du trafic ferroviaire intérieur est mesurée à la gare finale et – si le train roule dans la jonction bruxelloise Nord-Midi – dans la première gare de la jonction Nord-Midi sur son trajet. La ponctualité d'un train en provenance d'Ostende direction Eupen est donc mesurée à Bruxelles-Midi et Eupen. Si le train a 6 minutes ou plus de retard, il est considéré comme non ponctuel.

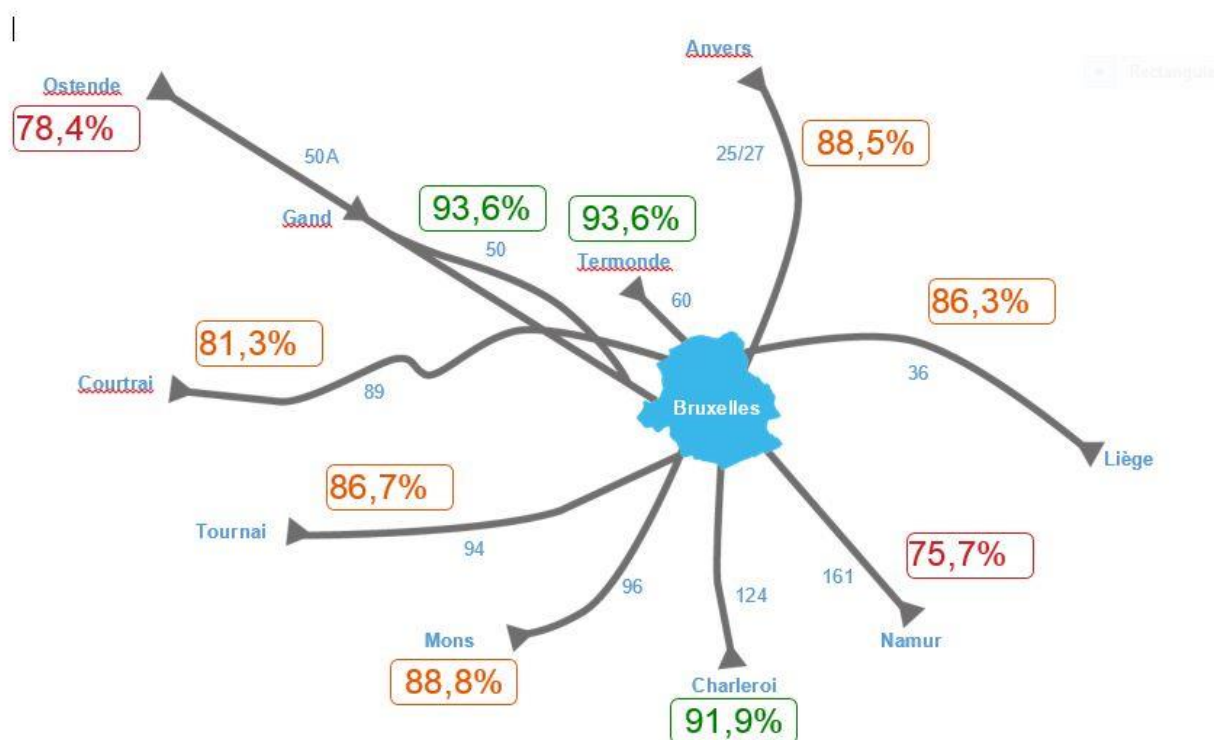
Le chiffre de ponctualité général représente donc le pourcentage des trains qui ont moins de 6 minutes de retard à leur destination finale et – si d'application – dans la première gare de la jonction Nord-Midi sur leur trajet.

3. Correspondances assurées trafic intérieur des voyageurs SNCB (10 gares de correspondance en dehors de Bruxelles)



Dans les 10 principales gares de correspondances du pays, on calcule combien de correspondances ont été effectivement effectuées (avec un temps de correspondance de minimum 3 minutes et maximum 20 minutes).

4. Ponctualité globale des 10 grandes lignes à l'arrivée à Bruxelles



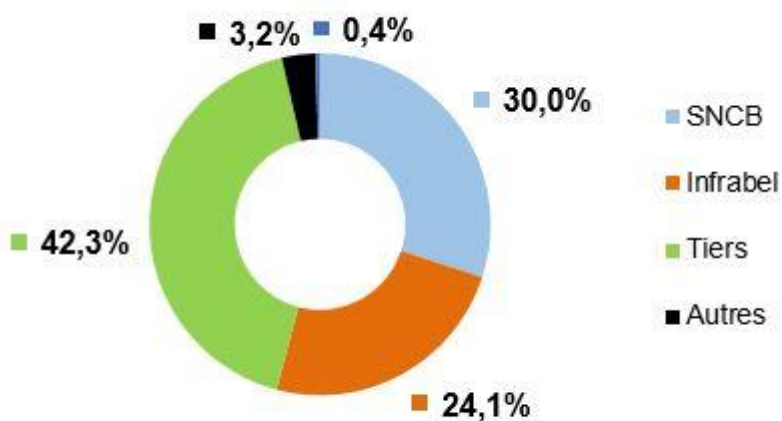
5. Nombre de trains supprimés

	Septembre 2016	Septembre 2017
Nombre de trains supprimés	1.052	1.515
Pourcentage du nombre total de trains	1,0%	1,4%

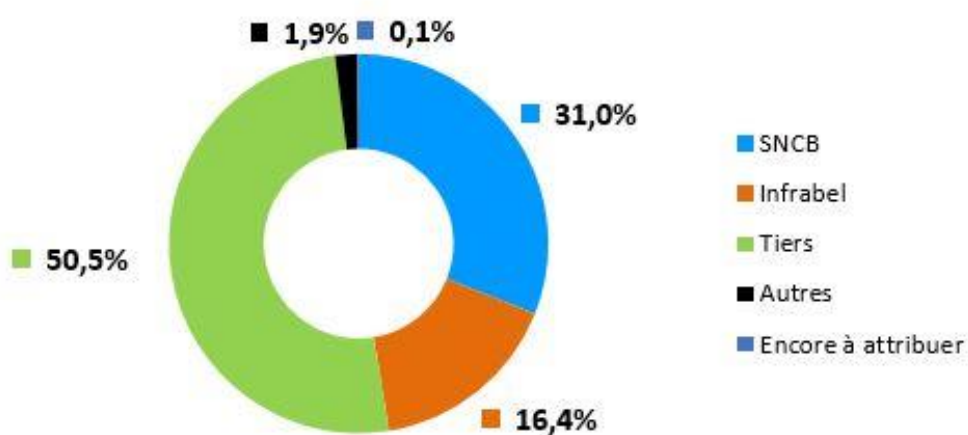
Les trains supprimés (pas partis ou limités à une partie de leur voyage) ne sont pas repris dans les chiffres de ponctualité mais comptabilisés à part, ensemble avec les raisons de leur suppression.

6. Responsabilité des retards et trains supprimés trafic intérieur SNCB

Responsabilité dans les retards



Responsabilité dans les suppressions de trains



7. Les incidents principaux avec impact sur le réseau belge

Ci-dessous, vous trouverez les principaux incidents qui ont causé des importants retards sur le réseau ferroviaire belge.

- Inondation des voies à Bruxelles-Schuman (ligne 161) du 7 septembre au 28 septembre: 14.173 minutes de retard
- Acte de malveillance à la bifurcation Sint-Katherina-Lombeek (ligne 50C) le 4 septembre : 2.516 minutes de retard
- Dérangement signalisation à Lier (ligne 15) le 30 septembre : 1.902 minutes de retard
- Avarie caténaire à la bifurcation Ruisbroek (ligne 96) le 4 septembre : 1.826 minutes de retard
- Enfants dans les voies à Ruisbroek (ligne 96) le 27 septembre : 1.692 minutes de retard
- Heurt de personne à Hansbeke (ligne 50A) le 26 septembre : 1.665 minutes de retard

Contacts presse:

Service de presse SNCB

e-mail: elisa.roux@sncb.be

tél.: 0490/49.24.04 ou 02/528.30.03

Service de presse Infrabel

e-mail : frederic.sacre@infrabel.be ou arnaud.reymann@infrabel.be

tél : 0499/59.03.55

A propos de la SNCB:

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure la sécurité et le gardiennage sur le domaine ferroviaire. Elle compte environ 18.000 employés.

A propos d'Infrabel

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1^{er} janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 10.600 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2016).